

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
08 janvier 2018**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 08 janvier 2018, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Julie Lacroix-Danis
Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Langis Proulx
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

07 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite une bonne année 2018 à tous et demande un moment de silence pour madame Claudette Simard qui est à l'hôpital.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 001-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2017

Résolution No 002-18

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 04 décembre 2017 ainsi que les extraordinaires du 12, 14 et 18 décembre 2017. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2017.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 003-18

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	13 518.57\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	638.01\$
Dépenses compressibles :	16 859.27\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Int.sur emprunt temporaire:	94.06\$
Int.prêt Réseau d'égoût :	162.21\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2017 :	5 499.25\$
Salaires des employés :	16 052.42\$
Total des dépenses pour décembre 2017 :	53 075.54\$

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Intérêts-arrière de taxes :	173.65\$
Permis :	50.00\$
Photocopies :	34.59\$
Remb. de subvention à 50% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	922.79\$
Redevance;Carrière-Sablière:	2 152.40\$
Redevance;Éolienne:	2 995.00\$
Redevance 2, Fond vert :	2 251.96\$
Remb. de à 50% des Loisirs pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	415.07\$
Remb. paie à David Lechasseur :	485.73\$
Remb. du goûter pour le Réseau biblio :	55.32\$
Remboursement TVQ du camion Pompier :	263.89\$
Subvention : PIQM-150	2 875.00\$
Taxes foncières générales :	1 710.73\$
Traitement des eaux usées :	32 249.00\$
Total des revenus pour décembre 2017 :	46 635.13\$

Solde en banque au 31 décembre 2017 : 0.00\$

Solde en banque dans crédit variable : 121 763.99\$

APPUI À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MARCELLIN -
PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN RÉSEAU DE
HALTES TOURISTIQUES dans les communautés de Saint-Donat,
Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de Rimouski, La Trinité-des-
Monts et d'Esprit-Saint

Résolution No 004-18

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet porteur, rassembleur et mobilisateur pour le développement des communautés rurales du Haut-pays de la Rivière Neigette,

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Després, APPUYÉ PAR Langis Proulx ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts

Appui le projet de DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN RÉSEAU DE HALTES TOURISTIQUES dans les communautés de Saint-Donat, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de Rimouski, La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint, tel que déposé par l'Association de développement de Saint-Marcellin.

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES VIDÉOS PROMOTIONNEL DES MUNICIPALITÉS DU HAUT-PAYS DE LA NEIGETTE

Résolution No 005-18

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité d'appuyer et d'autoriser M. André-Pier Vignola, coordonateur de la Route des Monts-Notre-Dame, de déposer une demande de financement au près de la SADC pour les vidéos promotionnelles des municipalités du Haut-Pays de la Neigette.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE
2018

Résolution No 006-18

ATTENDU QUE la Municipalité de La Trinité-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR **Julie Lacroix-Danis**

APPUYÉ PAR **Langis Proulx**

ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h26 à 19h27.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h45 à 20h08.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 007-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 20h21.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2018

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.